

PRINCIPALES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2004

Approbation des PREM en spécialités et en omnipratique

Selon la Loi sur les services de santé et les services sociaux, l'Agence de santé et de services sociaux doit élaborer un plan régional des effectifs médicaux (PREM) qui doit comporter une partie sur les effectifs médicaux en omnipratique et une partie sur les effectifs médicaux en spécialité. Le plan établi selon les objectifs de croissance fixés par le ministre a été approuvé en décembre 2004 et est valide jusqu'en novembre 2005.

Standards de gestion de la qualité pour les établissements gestionnaires de ressources de types familial et intermédiaire

Les travaux de standardisation s'inscrivent dans la mise en œuvre des orientations régionales en matière de ressources non institutionnelles (RNI) et touchent plus particulièrement la gestion des ressources de type familial (RTF) et des ressources intermédiaires (RI). Avec la collaboration des établissements gestionnaires de ressources, l'Agence a défini quinze critères afin d'améliorer le processus de gestion de la qualité. Les directeurs généraux ayant approuvé ces critères et dans le but de mettre en place des mesures pour améliorer la qualité des ressources, le conseil d'administration a adopté les quinze standards de gestion de la qualité pour les établissements gestionnaires de ressources de types familiale et intermédiaire.

PRINCIPALES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2005

Détermination des services de première ligne en dépendance

Le bilan des orientations régionales en alcoolisme et toxicomanie montre que, depuis leur adoption, la région a vu l'organisation des services s'améliorer concernant l'accessibilité, la qualité et la continuité. Cependant, il est apparu que les services de première ligne sont presque inexistantes. Jugeant de la nécessité d'un déploiement plus significatif de ces services, le conseil d'administration a adopté le panier de services de première ligne en dépendance tel que défini dans le document Déploiement des services de première ligne en alcoolisme, toxicomanie et jeu pathologique : mise en contexte. Une attente administrative sera formulée à chacun des centres de santé et de services sociaux à l'effet d'intégrer dans leur projet clinique et organisationnel une offre de service de première ligne en dépendance et le déploiement de tels services devra être intégré aux travaux de planification de l'Agence.

Reconnaissance d'organismes communautaires

Suivant les responsabilités de l'Agence en matière de reconnaissance des organismes communautaires œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux, le conseil d'administration a autorisé la reconnaissance des organismes communautaires suivants :

- Association des gais, lesbiennes et bisexuels(les) du Centre-du-Québec;
- L'Alpha – secteur des Chenaux

Cette reconnaissance est nécessaire pour l'identification des organismes communautaires qui deviennent maintenant éligibles aux subventions de l'Agence, dans le cadre du programme de soutien aux organismes communautaires.

Désignation d'un membre remplaçant à la Commission multidisciplinaire régionale (CMuR)

Suite à la démission d'un membre de la Commission multidisciplinaire régionale, le conseil d'administration de l'Agence de santé et de services sociaux a procédé, sur recommandation de la commission, à la désignation d'un membre remplaçant en la personne de monsieur Jeannot Laliberté pour la durée non écoulée du mandat du membre démissionnaire.

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Mercredi, 27 avril 2005 à 19 heures.

Le bulletin électronique *Conseil Express* est mis en ligne dans les journées suivant chaque séance publique du conseil d'administration. Il vous est possible de le consulter sur notre site Web : www.agencessss04.qc.ca, à la rubrique *Nos produits, Les bulletins*.

Responsable : Guillaume Cliche

guillaume_cliche_RR04@ssss.gouv.qc.ca

avec la collaboration de Diane Chiasson
diane_chiasson@ssss.gouv.qc.ca

Disponible sur notre site Internet
www.agencessss04.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque Nationale du Canada
ISSN 1703-051X